



ASSEMBLÉE NATIONALE

10ème législature

Politique de la sante

Question écrite n° 17385

Texte de la question

M. Bernard Serrou appelle l'attention de M. le ministre delegue a la sante sur le developpement de l'usage en France des complements alimentaires ou nutritionnels. Ces produits sont assimiles soit a des medicaments, soit a des produits destines a une alimentation particuliere. Ce vide legislatif dans la definition, la fabrication et la commercialisation de ces substances porte atteinte au principe de protection des consommateurs. Il semble donc necessaire d'etablir une reglementation francaise specifique aux complements alimentaires, comme l'ont deja fait certains de nos voisins europeens. Il lui demande donc quelles sont ses intentions dans ce domaine.

Texte de la réponse

Les services du ministere des affaires sociales, de la sante et de la ville, en concertation avec ceux du ministere de l'economie et du ministere de l'agriculture, proposeront un texte visant a ce que la composition des complements alimentaires et nutritionnels soit rigoureusement connue, que les modes d'emploi soient strictement compatibles avec la securite du consommateur et que les allegations ne soient pas mensongeres.

Données clés

Auteur : [M. Serrou Bernard](#)

Circonscription : - RPR

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 17385

Rubrique : Sante publique

Ministère interrogé : affaires sociales, santé et ville

Ministère attributaire : affaires sociales, santé et ville

Date(s) clé(e)s

Question publiée le : 8 août 1994, page 3983

Réponse publiée le : 31 octobre 1994, page 5460